



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 16 octobre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice10
Présents7
Votants7
Exprimés7

Date de la convocation : 10/10/2024
Date d'affichage : 10/10/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 16 octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel,.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N°2024-11
DELIBERATION N°2024-11-3
FINANCES LOCALES – Décision modificative n°3
Budget commune 2024

Vu les articles L2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le vote du budget primitif le 10 avril 2024 ;
Vu les décisions modificatives n°1 du 23/07/2024 et n°2 du 01/08/2024 ;

Considérant qu'il convient de prévoir les décisions modificatives suivantes pour le budget commune 2024 afin de garantir la réalisation comptable de l'exercice :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111-2402 : Terrains - acquisition		450.00 €
D 2151-19003 : Voirie Communale	2 200.00 €	
D 2158-19008 : Autres		10 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 200.00 €	10 450.00 €
D 6538 : Autres contributions obligatoires		5 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		5 000.00 €
R 1323-2401 : Grotte St Paul		8 250.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		8 250.00 €
R 7078 : Autres marchandises		1 000.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		1 000.00 €
R 752 : Revenus des immeubles		4 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		4 000.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à sept voix pour,

- **Adopte** la décision modificative budgétaire n°3 – Budget commune 2024— ainsi présentée.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 22 octobre 2024*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 22 octobre 2024*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr> .